

**INSCRIPTION 2019-2020 À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE RAMEAU**  
**LORS DE L'AG DU 18/09/19, À 12H15 EN SALLE DE CONFÉRENCE**

Je soussigné....., père, mère, tuteur, responsable légal  
 autorise mon enfant, ..... de la classe de ....., né(e) le .... / .... / .....  
 à faire partie de l'Association Sportive du collège dans l'activité cochée.

ACTIVITÉ RÉGULIÈRE LE MERCREDI	Horaires	Lieux	Cochez !
<b>NATATION - NON NAGEURS</b> 12 places - NAGEURS 15 places	13h30-14h50	PISCINE MONTBAURON <b>M. DELCROIX</b>	50€
	14h40-16h00		
<b>GYMNASTIQUE SPORTIVE</b> 30 places FILLES UNIQUEMENT	13h00-15h00	GYMNAZIE DU COLLÈGE <b>Mme SCALA</b>	50€
<b>ATHLÉTISME</b>	13h00-15h00	STADE MONTBAURON <b>M. BEAURAIN</b>	50€
ACTIVITÉ RÉGULIÈRE LE LUNDI	Horaires	Lieux	Cochez !
<b>VOLLEYBALL</b> 35 places	17h00-19h00	GYMNAZIE DU COLLÈGE <b>Mme LANCELIN</b>	50€
ACTIVITÉ RÉGULIÈRE LE JEUDI	Horaires	Lieux	Cochez !
<b>BADMINTON</b>	17h00-19h00	GYMNAZIE DU COLLÈGE <b>Mme PERROT</b>	50€
<b>TENNIS DE TABLE</b> 28 places	17h00-19h00	SALLE DE TT DU COLLÈGE <b>Mme TROUBNIKOFF</b>	50€

**ACTIVITES PONCTUELLES... POUR LES ÉLÈVES SUPER-MOTIVÉS !**

<b>Les CROSS</b>  District, Départemental, Académique et France !	6 et 20/11 pour tous, le 4/12 pour les qualifiés aux acad'et en janvier pour le Championnat de France !	Porchefontaine, Les Mureaux, Sceaux, et pour les Frances, on verra...	10€ si vous n'êtes pas déjà inscrit
<b>Les RAIDS (CO, VTT, CANOÉ...)</b>  Départemental, Académique et France !	le 2/10/19, le 11/03/20 pour tous, puis en mai pour les qualifiés aux Frances...	Bases de loisirs de SQY et lieux à définir pour les Acad' et les Frances.	10€ si vous n'êtes pas déjà inscrit

**ÉLÈVES EN SECTION SPORTIVE**

<b>SECTION SPORTIVE NATATION</b> pour participer aux COMPÉTITIONS EXCELLENCE UNSS	quelques mercredi après-midi	à définir	25€
<b>SECTION SPORTIVE GYMNASTIQUE</b> pour participer aux COMPÉTITIONS EXCELLENCE UNSS	quelques mercredi après-midi	à définir	25€
<b>SECTION SPORTIVE ATHLÉTISME</b> pour participer aux COMPÉTITIONS EXCELLENCE UNSS	quelques mercredi après-midi	à définir	25€

**ATTENTION:** S'inscrire à une activité régulière pour 50€ permet de participer aux activités ponctuelles sans surcoût. Ceux qui ne peuvent pas venir à une activité régulière peuvent s'inscrire aux activités ponctuelles à 10€.  
 Un T-shirts de l'AS est offert lors de la première inscription, mais vous pouvez en acheter d'autre au cours de votre scolarité.

**Je joins dans une pochette plastique ou une enveloppe sans les agrafier les documents suivants :**

1. La SOMME TOTALE de ..... par Espèces ou Chèque bancaire à l'ordre de " l'A.S. du collège J.P. RAMEAU".
2. Cette FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE
3. Le REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.S lu, approuvé et signé par l'élève et les parents.
4. Et j'aimeraï que mon enfant puisse MANGER SON PIQUE-NIQUE AU REFECTOIRE le mercredi midi : oui / non

**Signature des parents**

N° portable Père :

N° portable Mère :

N° portable Élève :

**ATTENTION : UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (PORTABLE de préférence) EST OBLIGATOIRE POUR QUE LES PROFESSEURS D'EPS VOUS PRÉVIENNENT EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT À L'AS. MERCI DE BIEN LIRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR À CE SUJET !**

Tout sur l'as en consultant le NOUVEAU BLOG "**Le Ram'O Sport**" : <http://blog.ac-versailles.fr/ramosport/>

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'AS offre à tout adhérent, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions dans l'activité de son choix, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'association même (comité directeur, affichage, actions de financement...) ou de l'activité choisie (juge, arbitre, journaliste...)

## L'INSCRIPTION

Tout élève du collège peut s'inscrire à l'association sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire, en fournissant une autorisation parentale et une cotisation fixée en début d'année scolaire. LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE mais il est vivement recommandé de consulter un médecin en début d'année sportive !

Attention, au regard du succès de l'association sportive à Rameau, chaque activité a du limiter le nombre de participants en fonction de contraintes liées à la sécurité des élèves et aux installations. Lorsque le quota est atteint, les élèves sont placés sur liste d'attente.

**Les inscriptions ouvrent chaque année début septembre, lors de l'assemblée générale de l'AS** à laquelle parents et enfants sont conviés.

L'adhésion est valable pour l'année scolaire. Elle offre la possibilité de pratiquer une activité régulière au sein de l'établissement et de participer aux différentes sorties et compétitions ponctuelles organisées dans le cadre de l'AS.

## L'ASSIDUITÉ

Dans un but éducatif, les pratiques sportives proposées par l'association sportive et l'UNSS sont exclusivement collectives. Si les compétitions ne sont pas obligatoires, l'inscription à l'AS implique une participation assidue aux entraînements et le respect impératif des engagements pour tous les fonctionnements en équipe.

**En cas d'absence prévisible à l'AS, les élèves devront présenter un billet d'absence à l'avance** à leur professeur ou par mail via l'ENT (OZE). À chaque séance d'AS, un appel sera fait et les parents seront prévenus de l'absence de leur enfant par un appel ou un SMS. Il est donc obligatoire de communiquer son numéro de téléphone. Un billet d'absence devra être donné au plus vite au professeur pour régulariser.

## LES DÉPLACEMENTS

Lorsque les élèves se déplacent hors de Versailles, en car ou en taxi, ils sont sous la responsabilité, soit d'un professeur de Rameau, soit d'un professeur d'un autre établissement du district de Versailles et ce, pour toute la durée de la compétition et jusqu'au retour à Rameau.

Pour les déplacements en dehors des horaires habituels de l'AS, et notamment sur les heures de cours, les familles des élèves convoqués devront remplir une autorisation parentale spécifique.

**Attention : En les inscrivant à l'AS, les parents acceptent et autorisent leurs enfants à se déplacer seuls sur toute la commune de Versailles, et à rentrer par leur propres moyens en cas d'annulation ou de modification des horaires d'une séance d'AS.**

## L'ASSURANCE

Pour les déplacements et les activités proposées, tout élève inscrit à l'AS en bonne et due forme est couvert par l'assurance MAIF. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance en responsabilité civile. En outre, en inscrivant leur enfant à l'AS, les responsables légaux, s'ils sont injoignables, autorisent toute intervention chirurgicale en cas de besoin.

## COMPORTEMENT ET SANCTIONS

**Le règlement intérieur du collège et les règles courantes de l'EPS s'appliquent** évidemment pendant le temps de l'AS (tenue de sport, chaussures propres pour les gymnases, chewing-gum interdits et téléphones portables rangés...)

À tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève :

- de suivre les règles d'organisation et de sécurité données par l'enseignant,
- de respecter le matériel et les installations
- de respecter les autres joueurs et les professeurs qui encadrent
- de ne jamais se soustraire à la surveillance des encadrants

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, le comité directeur de l'AS peut décider de sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'adhérent fautif, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

## LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'AS, les professeurs utilisent les tablettes numériques, téléphones et appareils photos de l'établissement soit dans un but pédagogique soit pour que les enfants gardent un souvenir (blog, film des séjours ...). Il est important que les élèves dont les parents ont refusé la diffusion d'images le rappellent à leur enseignant et qu'ils n'aillent pas prendre spontanément la pause avec leurs camarades.

## LA COMMUNICATION

Les élèves sont informés prioritairement pendant les séances d'AS. En cas d'absence, c'est leur rôle de venir chercher les informations et de transmettre à leurs parents les horaires, lieux de RDV, de compétition, et, le cas échéant, l'annulation d'un entraînement.

Attention, en fonction de la météo notamment, l'AS ATHLÉTISME peut être modifiés à la « dernière minute ». Les élèves doivent impérativement surveiller les affichages à la récréation du mercredi matin.

Tous les programmes d'activité (entraînements, compétitions, sorties...) seront renseignés autant que possible sur l'E.N.T. et sur le nouveau blog de l'AS, le Ram'O Sport (<http://blog.ac-versailles.fr/ramosport/>)

## SIGNATURES précédées de la mention "Lu et Approuvé"

Nom :

Prénom :

Classe :

Signature de l'élève :

Signature des parents :